

La lettre

Observatoire National
de la Pauvreté et de
l'Exclusion Sociale

N° 3 juin 2009

Le mot de l'Observatoire

Cette nouvelle parution de la Lettre de l'Observatoire informe ses lecteurs des travaux, études et rapports récents qui portent sur la pauvreté et l'exclusion sociale en général et sur le logement et les revenus en particulier.

Dans ce numéro, J.-L. Outin, membre de l'Observatoire, propose une analyse approfondie des conséquences de la crise sur le marché du travail, le chômage et la pauvreté, tandis que les nouvelles quotidiennes nous annoncent, sinon une aggravation de la crise, du moins sa persistance. Partant de l'origine américaine de la crise, l'auteur développe ses conséquences en France pour certaines populations particulièrement exposées à l'entrée dans la pauvreté. Le rôle d'amortisseur de la couverture sociale souvent mentionné intervient très inégalement pour protéger ceux qui se trouvent sur le marché du travail. Enfin, la durée de la crise et les transformations des organisations productives qui se dessinent peuvent faire craindre une irréversibilité de la détérioration des situations professionnelles et sociales qui interroge les politiques publiques à mettre en place.

La vie de l'Observatoire

ÉTUDES

■ Les situations marginales par rapport au logement

L'Insee, vient de publier un rapport sous la direction de M. Marpsat sur les « Situations marginales par rapport au logement » que sont le « mal-logement », le sans domicile, l'hébergement par un tiers ou la vie à l'hôtel. Ces travaux sont dans le prolongement de ceux menés de 1993 à 1996 par le CNIS qui avait réfléchi à l'amélioration de la connaissance concernant la privation de logement. Ce document cherche, à partir de quatre sources (le recensement de la population, les enquêtes Logement et Emploi de l'Insee, l'enquête Établissements sociaux de la DREES), à mieux documenter certaines situations de logement pour pouvoir orienter les politiques publiques.

http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/docs_doc_travail/doc%20F0903.pdf

■ Le nombre d'allocataires du RMI au 31 mars 2009

Avant la généralisation du RSA en juin 2009 on comptait en France (métropolitaine et départements d'outre-mer),

en mars 2009, 1,13 million de foyers qui percevaient le RMI. L'augmentation de 1,0% enregistrée au cours du 1^{er} trimestre 2009 traduit les conséquences de la forte détérioration de l'emploi depuis la mi 2008.

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er-pdf/er693.pdf>

■ Les revenus et le patrimoine des ménages



L'Insee publie dans sa collection « Références » un ouvrage sur *Les revenus et le patrimoine des ménages*. Sont présentés les indicateurs essentiels ainsi que des analyses propres à éclairer les débats sur les inégalités monétaires et la pauvreté. Il s'intéresse plus particulièrement au lien entre salaire et niveau de vie, aux évolutions individuelles de niveau de vie et au patrimoine des retraités. Une vingtaine de fiches thématiques complè-

tent ces analyses et commentent les chiffres fondamentaux sur les revenus, le niveau de vie et la pauvreté. http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/REVPME09a.PDF

RAPPORTS

■ 15^e rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées

Le HCLDP vient de faire paraître son 15^e rapport sous le titre *Hébergement des personnes en difficulté. Sortir de la gestion de crise*. Le Haut Comité considère que malgré une augmentation certaine des moyens, le dispositif d'hébergement éprouve des difficultés à assumer pleinement une mission qui se doit d'être sans faille, car vitale pour les personnes concernées. Après une analyse des évolutions de l'emploi, des revenus, des coûts du logement, de l'appareil sanitaire, le HCLDP évalue le dispositif et conclue à des problèmes de pilotage et de moyens. Enfin, pour « sortir de la gestion de crise », il formule dix nouvelles propositions.

http://www.hclpd.gouv.fr/pow/idcplg?IdcService=SS_G ET_PAGE&ssDocName=HCLPD_005074&ssSourceNodel=570

■ Les politiques de prise en charge des sans-abri dans l'Union européenne

Le rapport remis au ministre du Logement par J. Damon fait un tour d'horizon européen sur la prise en charge des personnes sans abri. Il montre que les écarts d'un pays à l'autre restent extrêmement importants, bien que les pays de l'Union européenne se soient mis d'accord depuis 2008 pour « mettre fin au sans-abrisme » à l'horizon 2015. L'auteur fait une série de recommandations au niveau européen et national. Il insiste en particulier sur la nécessité de recueillir des données fiables et de s'engager dans une logique du « logement d'abord » pour que l'hébergement soit aussi résiduel que possible.

http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/RapportJDamonSansAbridansUnion_cle73a68a.pdf

LES MEMBRES DE L'ONPES PUBLIENT

■ *Figures et énigmes de la pauvreté*



Les Journées d'études de philosophie économique « Figures et énigmes de la pauvreté économique » qui se sont tenues à Lille en juin 2007 viennent de faire l'objet d'une publication. C'est par une communication intitulée

« Observer la pauvreté : des postures diverses » que D. Gelot, secrétaire général de l'ONPES, avait introduit ces journées où la sociologie, l'histoire, l'économie, la philosophie, la littérature ou encore la théologie étaient convoquées, posant ainsi un autre regard sur les phénomènes de pauvreté économique.

Figures et énigmes de la pauvreté, 2009, sous la direction d'A. Berthoud, B. Lengaigne et P. Mardellat, Lille : Presses universitaires du Septentrion.

<http://www.septentrion.com/>

Crise, marché du travail, chômage et pauvreté

Jean-Luc OUTIN

Centre d'économie de la Sorbonne

AU-DELÀ de la caractérisation macro-économique de la situation actuelle et de ses perspectives à court ou moyen terme, il est indispensable d'en appréhender les conséquences sociales. Sans doute, l'ampleur et la durée de la crise économique sont deux dimensions qui influent directement sur ses répercussions. Si la première est d'ores et déjà manifeste, la seconde reste encore incertaine. Quoi qu'il en soit, le caractère multidimensionnel de la pauvreté et sa dimension dynamique impliquent de ne pas limiter l'appréhension des effets sociaux de la crise à tel ou tel aspect particulier. Les dimensions monétaires, subjectives et en conditions de vie de la pauvreté s'inscrivent dans des temporalités propres et revêtent une acuité différente selon les situations initiales des personnes, leur capacité à s'adapter ou leurs perspectives de changement. De même, l'appréhension de la pauvreté en termes d'exclusion des droits sociaux liés à la santé, au logement, à la formation et à l'emploi rend nécessaire la prise en compte des conditions institutionnelles (réglementaires, organisationnelles, financières, humaines, etc.) qui visent à

concrétiser ces droits. Or, l'allocation des ressources correspondantes fait l'objet de compromis entre les différents acteurs sociaux dont la révision est rarement instantanée, même pour faire face à une situation de crise majeure.

C'est dans ce cadre que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) a voulu engager une double démarche permettant d'apporter sa contribution au débat public concernant l'évolution prévisible de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La première consiste à recenser les différents canaux par lesquels la crise économique, apparue en 2008, engendre ou accentue des processus de paupérisation qui affectent les différentes populations. La seconde cherche, à partir de travaux originaux dont les résultats seront publiés dans le prochain Rapport, à appréhender les phénomènes émergents qui peuvent apparaître en matière de pauvreté, qu'ils s'inscrivent dans des processus lents associés aux transformations économiques et sociales générales, ou qu'ils découlent des chocs actuels.

Quelle que soit la dimension retenue, la question de l'évolution de la pauvreté devra être analysée sous l'angle de son extension (variation du nombre de personnes touchées), de son intensification (aggravation de la situation des personnes pauvres) et de sa réversibilité (probabilité de sortie de la pauvreté). Ces trois conséquences sont étroitement liées à l'ampleur et à la durée de la crise. Ainsi, l'acuité de la récession détermine non seulement l'importance de la population touchée, mais aussi son hétérogénéité; de même, sa durée et les phénomènes de files d'attente qu'elle engendre influencent directement les inégalités qui marquent les sorties de la pauvreté.

La réflexion actuelle de l'Observatoire en vue d'étudier les conséquences de la dégradation du marché du travail sur la pauvreté s'inscrit dans cette perspective. La présente Lettre présente les premiers éléments de cette réflexion collective.

Crise financière et crise économique

Apparue aux États-Unis au cours de l'été 2007, la crise financière s'est propagée en quelques mois au-delà de sa sphère propre pour atteindre l'économie réelle de la plupart des pays occidentaux. La particularité de cette crise réside dans la concomitance de plusieurs dimensions dont la combinaison fait craindre une durée et une intensité particulièrement importantes: crise de liquidité en relation avec la perte de confiance du secteur bancaire, crise financière découlant d'une dépréciation forte et rapide de la valeur des actifs et de l'obligation de provisionner les pertes liées aux nouvelles règles comptables, crise économique due à la détérioration de la solvabilité des agents économiques. Apparue dans l'immobilier, la crise s'est très vite propagée à la plupart des secteurs économiques. Si tous les pays ne sont pas affectés avec la même intensité, l'interdépendance des économies, particulièrement marquée entre les États-Unis et l'Europe et au sein de celle-ci, confère à cette crise une dimension internationale qui en accentue la gravité.

À la fin de l'année 2008, de nombreux observateurs escomptaient encore une contraction modérée de l'activité qui ne devait pas dépasser six à huit mois. Au début de l'année 2009, le pessimisme était plus marqué. Les prévisions élaborées pour l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) faisaient déjà état d'une contraction du PIB de l'ordre de 4,3 % pour 2009. Cette évolution défavorable pourrait se poursuivre au cours de l'année 2010, bien qu'à un rythme nettement moindre (-0,1 %). Pour la zone euro, les estimations correspondantes prévoient des baisses respectives de 4,1 % et de 0,3 %. En France, selon ce même organisme, le PIB baisserait de 3,3 % en 2009 puis de 0,1 % l'année suivante. Dans ces conditions,

le taux de chômage devrait s'élever à près de 11 % à la fin de l'année 2010.

L'Insee, de son côté, prévoit une croissance négative (-2,9 %) à la fin du 2^e trimestre 2009 et un taux de chômage de 8,8 % en France métropolitaine, contre 7,3 % un an plus tôt.

Pour sa part, l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) estime que l'économie française devrait perdre environ 800 000 emplois en 2009 et 2010, ce qui induirait un taux de chômage de 10,7 % à la fin de l'année prochaine. Malgré cette évolution très défavorable, l'OFCE juge que la France paraît mieux armée que ses principaux partenaires européens pour affronter la crise, grâce à sa moindre exposition au commerce extérieur, à son modèle social plus développé et à son marché du travail moins précaire, ainsi qu'au moindre endettement de ses ménages.

Sans doute, l'exercice de prévision est-il délicat à réaliser dans la mesure où la dynamique propre de la crise actuelle peut se trouver infléchie par l'effet des différents plans de relance que les États ont mis en œuvre. Cependant, ainsi que le note l'Insee, «leur impact dépendra de la réaction des agents, et notamment du retour ou non de la confiance. Selon les cas, un supplément de revenu des ménages pourrait être consommé, participant au mouvement de relance, ou largement épargné ce qui viendrait amoindrir les effets attendus».

Emploi chômage et pauvreté

Dans son dernier rapport, l'ONPES notait qu'à l'évidence, l'emploi protège bien plus de la pauvreté que ne le font le chômage ou l'inactivité, même si les situations qualifiées de pauvreté au travail se sont développées depuis quelques années.

En effet, le chômage n'induit pas systématiquement et immédiatement une situation de pauvreté monétaire, du fait, notamment, des mécanismes de protection sociale associés; à l'inverse, l'emploi ne permet pas toujours à un ménage d'accéder à des ressources lui permettant de dépasser le seuil de pauvreté monétaire. Pour éclairer les conséquences sociales de la crise économique actuelle et plus précisément les liens entre dégradation du marché du travail et évolution de la pauvreté, au moins trois dimensions doivent être combinées. D'abord, la variété des stratégies développées par les entreprises pour ajuster leurs effectifs à leur activité nécessite d'appréhender les multiples formes prises par les situations de chômage pour en mesurer les évolutions relatives. Ensuite, il faut s'intéresser aux inégalités qui marquent les flux de passage entre l'emploi et le chômage du point de vue des

populations concernées. Enfin, les mécanismes de protection sociale les plus directement liés au marché du travail, comme les dispositifs d'indemnisation du chômage, ont une incidence directe sur les conséquences financières du passage par le marché du travail. De même, les politiques d'emploi évitent ou atténuent les phénomènes de paupérisation ; à travers leur incidence sur le maintien des qualifications antérieures ou l'acquisition de nouvelles compétences.

Réduction d'activité, réduction du temps travaillé et baisse des revenus

Confrontées à une diminution de leur activité, les entreprises peuvent ajuster le volume d'heures travaillées avant de recourir à des suppressions d'emploi, en complément d'une politique salariale conduisant à une stricte limitation de l'augmentation des rémunérations.

Au moins deux formes de réduction du temps de travail ont été mises en œuvre au cours de ces derniers mois. L'utilisation des jours de compensation liés aux accords de réduction de la durée du travail à 35 heures (et son annualisation) a permis, à court terme un maintien de l'emploi et du revenu de certains salariés dans des secteurs d'activité tels que l'automobile. Cet usage est réglementairement préalable au recours au chômage partiel. Celui-ci permet à une entreprise rencontrant des difficultés d'éviter les licenciements pour motif économique tout en limitant la baisse de rémunération subie par ses salariés. Cependant, différents travaux ont montré que le recours au chômage partiel n'évitait pas véritablement les licenciements économiques, mais qu'il contribuait plutôt à les différer dans le temps (Calavrezo *et al.*, mars 2009). L'évolution de la situation économique générale est déterminante puisqu'elle se combine avec des changements structurels des activités.

Si la couverture sociale associée aux situations de chômage partiel limite les risques de pauvreté, cette forme de chômage, combinée à la disparition des formes complémentaires ou variables de rémunération peut contribuer au développement de situations de pauvreté en emploi. De plus, l'atténuation de la dimension monétaire de la pauvreté par les mécanismes particuliers de compensation n'exclut pas l'apparition d'un sentiment d'appauvrissement chez les salariés concernés, ni le développement de restrictions illustrant des conditions de vie en cours de dégradation. En particulier, l'endettement des ménages concernés peut franchir un seuil d'alerte si son taux antérieur avait été calculé à un niveau élevé.

Les dernières statistiques disponibles concernant les

salariés en chômage partiel sont antérieures à l'année 2008 et ne permettent pas d'appréhender précisément l'importance actuelle du phénomène. On sait que les crédits de 2008 prévus par l'État pour la couverture de cette forme de chômage se sont élevés à plus de 50 millions d'euros contre 20 millions au cours des années précédentes ; 60 % de cette enveloppe ont été consommés au cours du seul mois de décembre 2008 (Calavrezo *et al.*, 2009).

Réduction d'emploi et croissance du chômage

L'emploi salarié du secteur concurrentiel a été marqué par une chute de 100 000 postes sur l'ensemble de l'année 2008 (soit -0,6 %). L'industrie, la construction et les services marchands sont particulièrement touchés avec une réduction très forte de l'intérim au cours de la dernière période (-13,3 %, soit 79 500 postes en moins, au dernier trimestre 2008). Dans le tertiaire, marchand, hors intérim, seul le secteur des services aux particuliers reste dynamique tandis que les créations d'emploi privé se poursuivent dans les secteurs non marchands (Domens et Ponceau, 2009).

La prise en compte de la multiplicité des situations intermédiaires entre les états cardinaux de chômage, d'emploi et d'inactivité, synthétisée, dès le début des années 1980, à travers la notion de halo du chômage, permet de mieux caractériser l'ampleur des manifestations de la crise de l'emploi (Cézard, 1986). Ainsi, pour l'enquête Emploi de l'Insee le sous-emploi renvoie à des personnes en emploi, mais souhaitant travailler davantage¹. Au quatrième trimestre 2008, le sous-emploi touchait 1,35 million de personnes, soit 5,2 % des personnes en emploi dont 71 % sont des femmes. La forte augmentation des effectifs observée depuis le début de l'année 2008 s'explique principalement par le développement du chômage partiel et touche particulièrement les hommes (Insee, 2009). Par ailleurs, il conviendrait de prendre en compte également les personnes classées comme étant en emploi ou en inactivité, mais dont « la situation réelle s'apparente au chômage » (Gautié, 2009). On sait qu'une partie des salariés concernés par un plan social ne sont pas considérés comme demandeurs d'emploi devant s'inscrire à Pôle emploi pendant la période au cours de laquelle ils bénéficient d'un accompagnement particulier.

En mai 2009, Pôle emploi a recensé 4 068 100 demandeurs d'emploi, toutes catégories confondues (données CVS, France métropolitaine), soit une augmentation de près de 17,5 % sur un an et de 1,6 % sur un mois (DARES, 2009). Les demandeurs d'emploi devant réaliser des actes positifs de recherche d'emploi en constituent la grande majorité (85 %). Leur effectif a augmenté de plus de 18 % en un an ; ce taux s'élève à + 26,4 % pour ceux qui sont sans emploi (catégorie A), alors qu'il baisse de 4 % pour ceux qui exercent des activités réduites de

1. Le sous-emploi recouvre les personnes qui ont un emploi à temps partiel, qui souhaitent travailler plus d'heures sur une semaine donnée et sont disponibles pour le faire. Il inclut également les personnes qui ont travaillé involontairement moins que d'habitude du fait de chômage technique, etc.

plus de 78 heures mensuelles (catégorie C). La tendance à la diminution du nombre d'inscrits qui s'était interrompue à la fin de l'année 2007, s'est inversée en août 2008, après une relative stabilité au cours du premier semestre. De manière symétrique, le nombre d'offres d'emploi collectées par Pôle emploi chute; la baisse est supérieure à 23 % entre mai 2008 et mai 2009.

Dans ce contexte, si toutes les catégories de main-d'œuvre sont touchées, la situation des jeunes et celle des hommes se dégradent le plus fortement. Au cours des douze mois précédant mai 2009, les effectifs des jeunes en catégorie A ont augmenté de plus de 41 % et celui des hommes de 37 % (soit + 57 % pour les hommes de moins de 25 ans).

La prise en compte des motifs d'inscription à Pôle emploi illustre les formes que prend la dégradation du marché du travail. En premier lieu, la détérioration ne se limite plus aux segments les plus flexibles du marché du travail, mais elle touche également les formes d'emploi plus stables. Ainsi, les entrées après une fin de mission d'intérim ou de contrat à durée déterminée, à l'origine de 32 % des inscriptions (cat. A, B, C) en mai 2009, enregistrent maintenant une quasi-stabilité après la forte hausse des premiers mois de crise. En revanche, les licenciements économiques qui engendrent 4,6 % des inscriptions de mai 2009 sont en forte hausse (+52,5 % sur 12 mois). En second lieu, la crise s'accompagne d'une diminution des sorties de Pôle emploi, notamment pour reprises d'emploi déclarées (-10,6 % sur un an). Ce phénomène est particulièrement préjudiciable aux personnes qui entrent sur le marché du travail (premières entrées ou reprises d'activité) dont le nombre a augmenté de 59 % depuis mai 2008. Il peut s'accroître de manière sensible à l'automne 2009 et reflète une rigidification du marché du travail qui s'observe aussi à travers la baisse du nombre des démissions (-8,4 %).

Il faut souligner les difficultés accrues à (re)prendre un emploi pour toutes les personnes qui le désirent et en particulier pour les plus vulnérables. Les jeunes sans expérience professionnelle suffisante, les femmes après une longue interruption, les chômeurs de longue durée, les travailleurs peu qualifiés ou dont la qualification est obsolète ou encore les salariés vieillissants voient leurs opportunités de sortie du chômage se réduire. Dans ces conditions, leur situation de pauvreté préalable éventuelle peut s'intensifier, notamment du fait de l'épuisement des aides publiques ou privées dont ils ont pu bénéficier précédemment.

Indemnisation du chômage et pauvreté

Globalement, un peu moins de 60 % des personnes inscrites à Pôle emploi en avril 2009 sont indemnisées au titre du chômage. Si l'on ne considère que les inscrits devant rechercher un emploi (soit 1 999 700 per-

sonnes en avril 2009, en augmentation de 19,4 % au cours des 12 derniers mois), la part des indemnisés s'élève à presque la moitié pour le mois considéré; ils sont 44,2 % à relever du régime d'assurance chômage et 5,7 % du régime de solidarité nationale. Du fait de l'importance des entrées en chômage après une perte d'emploi, l'intervention du régime d'assurance s'étend (+2,7 points sur un an), tandis que celle du régime de solidarité se rétracte (- 0,9 point).

Ces différents éléments soulignent l'importance du nombre de chômeurs inscrits qui ne bénéficient pas d'une protection sociale associée. Pour une fraction d'entre eux, le report vers d'autres formes de solidarité peut sans doute s'opérer et atténuer les processus de paupérisation. Ainsi, les personnes de plus de 25 ans peuvent accéder au RSA de base dès lors que les ressources de leur ménage sont particulièrement faibles.

Le rôle de cette nouvelle prestation en matière de couverture chômage est ainsi conforté alors même qu'elle vise à pallier les situations de pauvreté en emploi. Pour les chômeurs souhaitant reprendre un emploi et dont le conjoint est en emploi, l'absence d'indemnisation se combine avec le nonaccès à des prestations soumises à critère de ressources strict comme le RSA; la solidarité familiale joue en quelque sorte le rôle de substitut de la solidarité collective, alors même que la volonté de reprendre un emploi peut découler d'une détérioration de la situation professionnelle du conjoint (réduction des parties variables de la rémunération, chômage partiel, etc.) pour éviter le basculement dans une situation de pauvreté laborieuse. Enfin, pour une part des jeunes de moins de 25 ans, le chômage en période d'insertion se double d'une absence de droit au RSA qui laisse sans revenus ceux qui ne peuvent bénéficier de la solidarité familiale et sont soumis à un risque élevé de pauvreté.

Le lien étroit entre durée d'affiliation et durée d'indemnisation dans le régime d'assurance chômage expose une part importante des demandeurs d'emploi à une déconnexion entre la durée de leur période de chômage et celle de perception de leurs allocations. Tandis que la première tend à s'allonger, la durée des droits reste équivalente, voire diminuée. À cet égard, les nouvelles règles du régime d'assurance chômage entrées en application récemment auront des effets contrastés. Le raccourcissement à quatre mois de la durée minimum d'affiliation devrait améliorer la couverture des salariés les plus précaires et notamment de certains jeunes.

De même, la correspondance étroite entre la durée d'affiliation et la durée d'indemnisation améliorera d'un à cinq mois la couverture de ceux dont la référence d'emploi est inférieure à quinze mois.

Simultanément, ces nouvelles règles entraînent la réduction des durées maximales de prise en charge d'un à sept mois dans un certain nombre de configurations, alors même que la durée du chômage s'allonge. C'est notamment le cas des chômeurs justifiant de seize à vingt-deux mois d'affiliation et qui pouvaient prétendre auparavant à vingt-trois mois de couverture.

De plus, le retour dans le régime après la reprise d'un emploi de courte durée sera moins favorable. Sans doute, l'effet de ces nouvelles règles sera plutôt favorable au cours des dix-huit prochains mois puisqu'elles contribueront à allonger la durée de couverture, même modestement, des entrants; leur impact négatif se fera sentir au-delà pour les demandeurs d'emploi de longue durée qui basculeront plus rapidement dans le régime de solidarité spécifique, s'ils peuvent justifier d'une durée d'activité longue et de ressources limitées au sein de leur ménage, ou bien encore dans le RSA. Mais, ce changement de nature de prestation implique le passage d'une allocation proportionnelle au salaire antérieur à une allocation garantissant un minimum de ressources, bien inférieure au seuil de pauvreté monétaire à 60 %. De plus, les ressources sont appréciées au niveau du ménage et non pas de l'individu.

La dégradation du marché du travail qui affecte des salariés bien intégrés dans l'emploi s'accompagne, dans un premier temps, d'une amélioration du taux de couverture et permet aux prestations sociales correspondantes de jouer leur rôle d'amortisseur. Cependant, cette détérioration concerne aussi les salariés précaires et les nouveaux entrants qui constituent ensemble près de la moitié des flux d'entrées à

Pôle emploi en mai 2009. La crise conduit certaines entreprises à ne pas renouveler les missions d'intérim et à différer les embauches de jeunes pour contenir les effectifs et limiter le recours aux licenciements. Mais cela restreint les possibilités de retour à l'emploi des actifs présents sur ces segments du marché du travail et les expose à une durée de chômage allongée. Dans ces conditions, les inégalités en matière de chômage et d'indemnisation peuvent se combiner de manière encore plus aiguë que dans la période présente, ce qui peut aggraver les risques de pauvreté des populations les plus exposées.

Ces observations conduisent à souligner que le cumul des inégalités de chômage et de couverture sociale du risque correspondant expose particulièrement certaines populations à l'entrée dans la pauvreté, voire à l'aggravation de leur situation de pauvreté initiale. Les jeunes peu qualifiés sont ainsi particulièrement vulnérables. Sans doute, le caractère encore récent et massif de la crise ne permet pas d'observer des phénomènes de cristallisation. Mais on peut penser que, sauf retournement rapide de la situation économique, ceux-ci se dessineront nettement dans les mois à venir. Au-delà de l'extension des phénomènes de pauvreté à de nouvelles populations, ou de leur intensification pour des personnes déjà en situation précaire, l'enjeu de la réversibilité des processus de paupérisation enclenchés ou aggravés par la crise est à la fois humain, social et économique. Il interroge la capacité des acteurs sociaux et des politiques publiques à amortir pour tous les effets immédiats de la crise et à préparer les conditions d'un retour à une croissance non excluante.

Références

- Calavrezo O., Duhautois R., Walkowiak E., 2009, Chômage partiel et licenciements économiques, *Connaissance de l'emploi*, n° 63, mars.
- Cézard M., 1986, Le chômage et son halo, *Économie et statistique*, n° 193-194, novembre-décembre.
- DARES, 2009, Demandeurs d'emploi inscrits et offres collées par Pôle emploi en février 2009, *Premières informations*, n° 13.1.
- Domens J., Ponceau J., 2009, L'emploi salarié au quatrième trimestre 2008, *Premières informations*, n° 11.1, mars.
- Gautié J., 2009, *Le chômage*, Paris: La Découverte.
- INSEE, 2009, Principaux indicateurs: chômage au sens du BIT et indicateurs sur le marché du travail, *Informations rapides*, n° 62, mars.
- OFCE, 2009, France: la mer se retire. Perspectives 2009-2010 pour l'économie française, *Lettre de l'OFCE*, n° 309, mars.
- ONPES, *Rapport 2007-2008*, Paris: La Documentation française.

Responsable de la publication : **Didier Gelot**, secrétaire général de l'ONPES
Secrétaire de rédaction : **Nadine Gautier**
Maquette : lasouris@wanadoo.fr

www.onpes.gouv.fr